



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Webinaire**

**Programme Lait et Fruits à l'école**

Le 13/01/2022 de 14h à 15h30

Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité

# Sommaire

Présentation générale du programme Lait et Fruits à l'école

Déposer sa demande de paiement

Actualités sur le programme

# Présentation du programme Lait et Fruits à l'école



# Programme Lait et Fruits à l'école

## ◆ Aide pour les distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

**Programme européen avec un cadre réglementaire de l'Union européenne**, une stratégie française et une Décision définissant les modalités d'application.

Le programme consiste en l'octroi d'une aide pour la **distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves** de la maternelle à la terminale.

La **réalisation annuelle de la mesure éducative** est également une obligation pour l'octroi de l'aide.

Distributions de  
produits



Mesure éducative

# Programme Lait et Fruits à l'école

## ◆ Distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Il existe 3 moments de distributions au choix :

### Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- **Distributions de Lait et de Fruits (conventionnels et SIQO)**

### Midi

- Tous les élèves de la maternelle à la terminale
- **Uniquement les produits SIQO : fruits, légumes, lait, yaourts, fromages**

### Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de la maternelle à la terminale
- **Distributions de Lait et de Fruits (conventionnels et SIQO)**

# Programme Lait et Fruits à l'école

## ◆ Mesure éducative

A réaliser :

- à l'ensemble des élèves bénéficiaires
- une fois par année scolaire
- avant le dépôt de votre première demande de paiement (1)

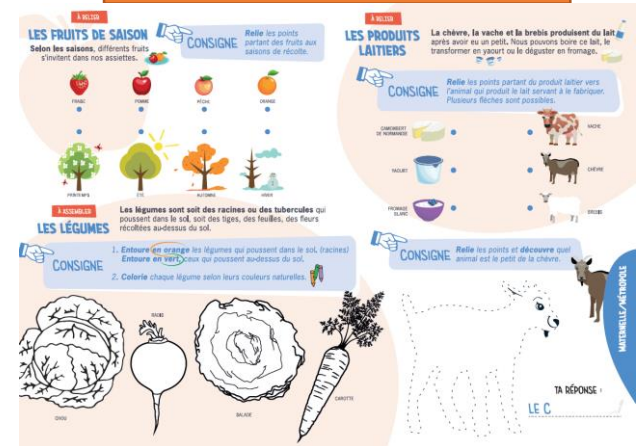
Elle est définie par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

- En 2019/2020 et 2020/2021, la mesure éducative était la distribution de **sets de table**
- En 2021/2022, diffusion d'une **vidéo** (la distribution de sets reste possible)

Il est obligatoire de mettre en place les sets ou la vidéo (un panachage des deux est possible). Les autres animations ne sont pas prises en compte (même si elles sont encouragées). La vidéo peut être diffusée en classe ou durant le temps péri scolaire ou être mis à disposition des élèves sur une plateforme ou le site de la ville par exemple.

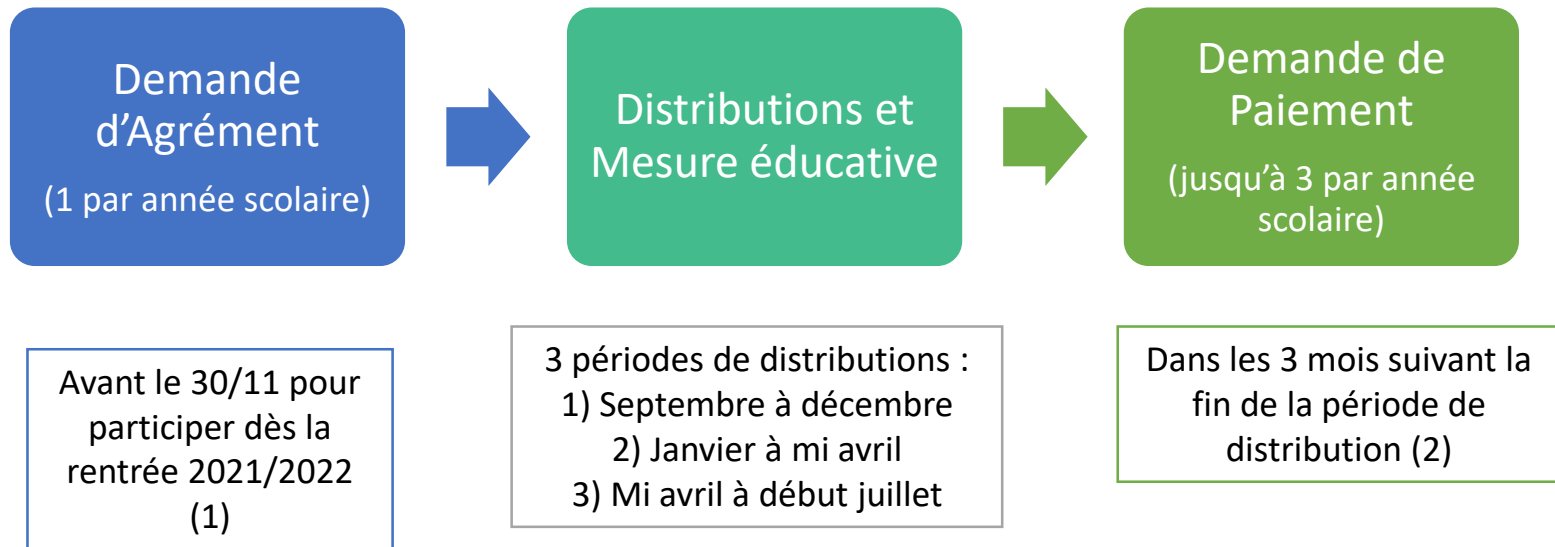
*(1) Soit jusqu'au 31 mars 2021 pour la période 1 (ou jusqu'au 29/06 mais des réductions seront appliquées sur le montant de l'aide versée)*

## Mesure éducative



# Démarches administratives

## ◆ Etapes du programme



*(1) Avant le 15/03 pour être agréé pour la période 2 et 3*

*(2) Pour la première période, il faut déposer sa demande d'aide jusqu'au 31 mars. Il est ensuite encore possible de la déposer entre le 01/04 et le 19/06 mais des réductions seront appliquées sur le montant versé*

# Déposer sa demande de paiement



# Demande de paiement

Demande de  
Paiement

(jusqu'à 3 par année  
scolaire)

## ◆ Quand déposer sa demande de paiement ?

**Dans les 3 mois suivant la période de distribution, lorsque :**

- Je suis **agréé** pour la période
- Tous les **produits** ont été **payés**
- La **mesure éducative a été réalisée** à tous les élèves
- Mes **fournisseurs sont référencés** et m'ont transmis le récapitulatif des livraisons

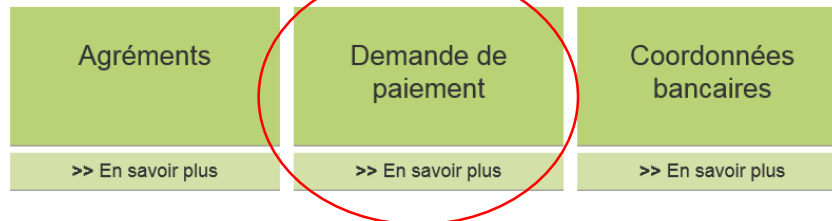
	Distributions	Dépôt demande de paiement <i>(sans réductions)</i>
<b>Période 1</b>	Septembre - Décembre	Janvier à Mars
<b>Période 2</b>	Janvier - Mi avril	Mi avril à mi Juillet
<b>Période 3</b>	Mi avril - Juillet	Aout à Octobre

# Demande de paiement

## ◆ Comment déposer sa demande ?

### Se connecter au e-service Lait et Fruits à l'école

<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>



Si le bouton « Déposer sa demande d'aide » est grisé c'est que soit la période de dépôt n'est pas ouverte soit que vous n'êtes pas agréé

Déposer sa demande d'aide

Le dépôt des demandes des paiements n'est pas ouvert ou vous n'êtes pas agréé pour les périodes de dépôt des demandes d'aide en cours.

Bienvenue sur le portail e-services



[Visite guidée](#)

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Déjà inscrit ?

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

Me connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

# Demande de paiement

## ◆ Composition de la demande

La demande d'aide consiste en :

- 1) Formulaire à remplir en ligne
  - Indiquer le nombre d'élèves bénéficiaires
  - Indiquer le nombre de distributions
- 2) Récapitulatif des livraisons à joindre
  - Attention au respect du modèle de l'Annexe 1
- 3) Menus de la cantine à joindre ou relevés de distributions

**PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES ECOLES**  
Règlements délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/59 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des écoles

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE**

N° dossier 541797

Année scolaire 2020/2021- Période 3

Distributions les jours scolaires du 16/04/2021 au 31/07/2021 - Zone académique A

**Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le 02/11/2021**

Ce formulaire vous permet de déposer une demande d'aide en ligne auprès de FranceAgriMer

Pour vous aider à compléter ce formulaire, veuillez **prendre connaissance du guide** disponible sur le site de FranceAgriMer  
<http://www.franceagrimer.fr/AccompagnerDispositifs-par-Fileret-et-Fruits-a-l-ecole>

Les mentions suivies d'un \*, sont des champs obligatoires.

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

ORGANISME, AGREE PAR FRANCEAGRIMER ET DEMANDEUR DE L'AIDE

# Demande de paiement

## ◆ Formulaire de demande de paiement

### Nombre d'élèves bénéficiaires :

- Nombre minimum d'inscrits en début d'année scolaire

OU

- Moyenne des élèves bénéficiaires sur la période

*(exemple : moyenne des repas servis aux élèves sur la période)*

#### ↳ ETABLISSEMENTS ET ELEVES BENEFICIAIRES

Merci de saisir par niveau scolaire le nombre d'établissements scolaires participants au programme et le nombre d'élèves bénéficiaires des distributions et des mesures éducatives.

Vous devez indiquer le nombre d'élèves inscrits à la restauration scolaire pour les jours de distributions.

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES		
	Agrées(1)	Bénéficiaires*
Nombre d'établissements scolaires ?	1	1
Dont collège REP/REP+	0	0
Nombre d'élèves	540	105

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire

# Demande de paiement

## ◆ Formulaire de demande de paiement

### Distributions : Compter le nombre de distributions éligibles dans chaque forfait

- Matin/gouter : compter le nombre de distributions indiquées sur le relevé de distribution
- Midi : compter le nombre de distributions identifiées sur les menus

N° Forfait	Catégories des produits		Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle (€)
1	Légumes	?	6	0.16	100,8 €
2	Pommes-Bananes-Agrumes	?	6	0.1	63 €
3	Autres Fruits	?	3	0.28	88,2 €
4	Fruits frais découpés et emballés	?		0.36	0 €
<b>TOTAL</b>			15		252 €







# Distributions



## ◆ Distributions le midi : compter les distributions éligibles

Les produits doivent être **identifiés sur les menus de la cantine avec la mention obligatoire.**  
**Si le produit n'est pas identifié, il ne sera pas comptabilisé.**

Exemples de différentes identifications possibles :

### Logos du programme


 Baguette artisanale  
 Gnocchi gratiné à la tomate  
 Salade verte  
 Comté BIO   
 Nectarine BIO   
 Goûter : Pain au lait  
 jus de fruit

  Fruits, légumes et produits laitiers  
 subventionnés dans le cadre du programme  
 de l'Union Européenne à destination des écoles

### Mention sous le produit


Langouille ou trio de charcuterie

Poisson du jour à l'américaine

Boulgour et riz safrané aux petits légumes 

Fromage blanc 

« Aide UE à destination des écoles »

Clémentine ou orange 

« Aide UE à destination des écoles »

### Astérisque


 BLEU BLAN COEUR  
 sauce cocktail  
 Bolognaise de légumes  
 Torsades  
 Emmental râpé  
 Ad: Chantailou  
 \* Aide UE à destination des écoles  
 Fruit de saison \*

# Distributions

## ◆ Comptabiliser les distributions dans le bon forfait

Si des produits de **même forfait** sont distribués au même moment = 1 distribution



→ Une distribution de fromage (forfait 8)

Clémentine ou orange



« Aide UE à destination des écoles »

→ Une distribution de fruit (forfait 2)

Le melon distribué le midi  
est à classer en forfait 1

Si des produits de **forfaits différents** sont distribués en même temps = 1 distribution en forfait le plus faible

\*Bananes bio et ananas bio → Une distribution de fruit (forfait 2)

fromage AOP \*, yaourt nature BIO \* (D) → Une distribution de yaourt nature (forfait 6)

Si dénomination du produit absente = 1 distribution en forfait le plus faible



→ Une distribution de fruit (forfait 2)

fromage AOP \* → Une distribution de fromage (forfait 8)

# Distributions

## ◆ Les distributions éligibles : points d'attention

Les produits doivent être distribués **natures** = **sans ajouts de sucre, sel, matière grasse ni édulcorant**

→ Exemples : gratin de légume, crumble aux fruits, concombre à la crème : Non Eligibles



Les produits doivent être **distribués seuls (pas au choix face à des produits non éligibles)**

→ Exemple : Dessert : Pomme ou gâteau au chocolat : Non Eligible

LUNDI	MARDI
Crudités variées	Crudités variées
Entrée chaude	Steak de bœuf
Sauté de veau	Steak haché de bœuf
oisson du jour	Frites  / Haricots verts
iz  / Brocolis	Brie de Meaux, cantal (1)
Camembert, Edam (1)	Poires, raisin  (1) → Une distribution de fruit (forfait 3)
Fruits  / Glace	



# Récapitulatif des livraisons

## ◆ Référencement des fournisseurs

**Les fournisseurs des produits distribués doivent être référencés**, car ils s'engagent à fournir des récapitulatifs de livraisons conformes (extraction de leur comptabilité).

**Le référencement est accessible à tous les fournisseurs de produits éligibles. Il comprend :**

- Un formulaire simple à compléter à compléter avec ses coordonnées
- Un modèle de récapitulatif fournisseur à joindre

**Vos fournisseurs doivent être référencés et fournir un récapitulatif conforme pour pouvoir accéder à la subvention pour les distributions de produits.** Le fournisseur doit être référencé au plus tard au moment du dépôt de votre demande de paiement.

La liste des fournisseurs référencés est disponible sur le site internet de FranceAgriMer :  
<https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml>

# Récapitulatif des livraisons

## ◆ Vérification du récapitulatif fournisseur

Factures et bons de livraison non acceptés.

**Le récapitulatif des livraisons (conforme à l'Annexe 1) doit comporter:**

- Papier à en tête ou cachet commercial
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence BL ou facture

Modèle de récapitulatif (Annexe 1), disponible au bas de cette page :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement>

Identité du fournisseur : ALBERT

Destinataire livraison : LE MARIE CLIDE

PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	BIO	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	1s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	1s	06/05/21	227113	10	kg
				TOTAL	29	kg
banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13	kg
TOTAL	BIO	2s			92,6	kg

Date :

18/05/21

Signature et Tampon :

*[Signature]*  
 LE MARIE CLIDE  
 20 rue de la République  
 47000 MARMIER  
 Tél : 05 70 40 06 85 - Fax : 05 70 40 06 86

# Récapitulatif des livraisons

## ◆ Récapitulatif fournisseur

Le bloc 6 du formulaire vous indique **les quantités livrées attendues**, selon votre déclaration du nombre d'élèves bénéficiaires et du nombre de distributions

**Si les quantités du récapitulatif fournisseur joint à votre demande sont inférieures à celles indiquées dans le bloc 6, vous risquez de percevoir un montant d'aide plus faible** que celui calculé.



Vérifier que vous n'avez pas oublié de joindre de récapitulatif de livraison

Vérifier que le nombre d'élèves bénéficiaires n'est pas sur déclaré

### 6- CALCUL DES QUANTITES DISTRIBUEES MIDI

Les quantités calculées ci-dessous sont les quantités que vous devez avoir distribuées si les portions du programme ont été respectées.

**Les quantités livrées indiquées dans les récapitulatifs de vos fournisseurs doivent donc être égales ou supérieures aux quantités indiquées ci-dessous sinon le montant de votre demande d'aide sera réduit.**

#### Quantités distribuées fruit et légumes Midi

N° Forfait	Catégorie des produits	Quantité totale distribuée (kg)(1)
1	Légumes	63
2	Pommes-Bananes-Agrumes	63
3	Autres Fruits	31,5
4	Fruits frais découpés et emballés	0
<b>TOTAL FRUITS ET LEGUMES</b>		<b>157.5</b>

(1) Quantités calculées selon les portions et les nombres déclarés de distributions et d'élèves bénéficiaires. 1 litre = 1 kilogramme

# Calcul du montant de l'aide

## ◆ Calcul de l'aide sur la base d'une estimation des quantités distribuées

### Calcul de l'aide théorique / demandé

Exemple :

- 10 distributions de pêches
- 200 élèves
- Forfait des pêches à 0,26 € par portions de 0,100 kg (100grammes)

**Calcul de l'aide théorique = 10 x 200 x 0,26 = 520 €**

**Calcul des quantités livrées attendues : 10 x 0,100 x 200 = 200 kg**

# Calcul du montant de l'aide

## ◆ Calcul de l'aide sur la base d'une estimation des quantités distribuées

### Calcul de l'aide réelle / à payer

Exemple :

**Calcul des quantités livrées attendues :  $10 \times 0,100 \times 200 = 200 \text{ kg}$**

Récapitulatif fournisseur : **170 kg** de pêches livrées

→ Les 170 kg ne permettent de faire que 8 distributions car :  **$170 / 0,100 / 200 = 8$**

**Calcul de l'aide réelle =  $8 \times 200 \times 0,26 = 416 \text{ €}$**

*Calcul de l'aide théorique =  $10 \times 200 \times 0,26 = 520 \text{ €}$*

# Actualités sur le programme

# Actualités sur le programme

## ◆ Evolutions du programme

### Mars 2022 : Nouvelle Décision FAM avec des simplifications sur le programme

Les améliorations proposées sont (entre autres) :

- **Mesure éducative** : Permettre de prendre en **compte les enseignements sur l'alimentation prévus par le code de l'éducation** mis en œuvre par l'ensemble de la communauté éducative
- **Fréquence de distribution** : retirer la fréquence de distribution pour pouvoir déclarer librement ses distributions
- Réflexion sur la possibilité de déclarer le poids moyen de ses **portions**

**2024** : Nouvelle PAC et donc nouvelle stratégie pouvant impacter le programme actuel

# Merci de votre attention !

Vous pouvez nous contacter sur :

- [programme-lfe@franceagrimer.fr](mailto:programme-lfe@franceagrimer.fr) pour toute question relative au programme et à la demande de paiement
- [e-lfe@franceagrimer.fr](mailto:e-lfe@franceagrimer.fr) pour toute question relative aux agréments et au référencement fournisseur

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



# Liens utiles

Décision FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/content/download/66450/document/FAM%20d%C3%A9cision%20LFE%20%20consolid%C3%A9e%202021.pdf>

Site internet de FAM : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

Site internet de FAM Agrément et Référencement : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement>

Liste des fournisseurs référencés : <https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml>

Forfaits : <https://www.franceagrimer.fr/content/download/67213/document/Forfaits%202021%202022.pdf>

Accès aux mesures éducatives : <https://agriculture.gouv.fr/education-lalimentation-de-nouveaux-outils-videos-en-ligne>

Accès e-service Lait et Fruits à l'école : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>